

Les prémices d'un monde unipolaire

Nul doute qu'en envahissant le Koweït au matin du 2 août, Saddam Hussein porte une responsabilité patente dans le déclenchement de la crise du Golfe. La condamnation unanime et sans réserve dont cette initiative fut aussitôt l'objet exprime à quel point la communauté internationale répugne à admettre l'acquisition de territoires par la force. Et cela, quels que puissent être les excuses (historiques) et les prétextes (politiques) évoqués. On ne peut que se réjouir d'une telle solidarité planétaire qui donne à penser que le souci du droit prime sur l'emploi de la force.

Mais au regard de la gestion diplomatique de cette crise, relayée au matin du 17 janvier par l'apocalypse technologique s'abattant sur l'Irak, on ne peut que déchanter. Et s'interroger. Le droit prime-t-il vraiment sur la force ? Ne sert-il pas au contraire d'apparence et de leurre pour permettre à la force d'étaler, sans vergogne ni états d'âme, sa puissance nihiliste ? Le droit, si longtemps travaillé, peaufiné par les générations, les civilisations, ne serait-il pas le masque d'un Faust « new look », emprunté au monde d'Orwell ?

Les plus manifestes parmi de multiples exemples concourent à le penser. Ainsi :

- la volonté de la Maison Blanche de dépêcher — dès le 5 août — ses forces armées ;

- son souci de court-circuiter toute solution arabe négociée ;
- ses entraves à toute négociation autre qu'un diktat imposant une reddition immédiate ;

- la dérive, toujours inexplicquée, de résolutions du Conseil de sécurité imposant l'embargo à une autre fixant un ultimatum pour l'ouverture des hostilités ;

- l'utilisation du chapitre VII de la Charte des Nations unies, sans considération de son article 47 qui requiert la mise sur pied d'un Comité d'état-major sous l'égide de l'O.N.U.

— le contrôle des informations soumises à une censure étroite, visant de plus à inoculer une vision aseptisée des réalités.

Aussi, pour peu que l'on parvienne à échapper au terrain pilonné à longueur de journée par les bombes à fragmentation de l'esprit critique, on en arrive à distinguer deux logiques à l'œuvre derrière le souci affiché du respect du droit international.

- La plus évidente procède du passé, dans la même région. Il est bien entendu question du déni de droit auquel se heurte le peuple palestinien depuis des lustres. Chassé de ses terres par la dynamique sioniste du « *Ha medina ba derech* » (ou « l'État en route ») avant la création de l'État hébreu qui, à partir de 1948, accéléra l'expulsion, le peuple palestinien a subi le non-respect systématique des résolutions de l'ONU par Israël. Que ce soit la résolution 194 du 11 décembre 1948 (incluse dans les Protocoles de Lausanne du 12 mai 1949, ratifiés par Israël sous l'autorité des États-Unis, de la France et de la Turquie, et depuis, rappelée chaque année lors de l'assemblée générale des Nations unies, lors de l'exposé des activités de l'UNRWA). Ou bien les résolutions 242 et 338 adoptées depuis l'occupation des derniers territoires de Palestine, voilà vingt-quatre ans. Tant et si bien qu'aucun conflit au monde n'a autant occupé l'ONU, ni été l'objet d'autant de résolutions... jamais appliquées.

Le blocage vis-à-vis d'une solution juste et durable de la question palestinienne ne s'est jamais démenti. Y compris lors de la paix séparée entre l'Égypte et Israël sous l'égide des seuls États-Unis où les traités de Camp David (1978) et de Washington (1979) ont été signés. Ce processus-clé dans la désintégration du Moyen-Orient — puisqu'il affaiblissait et isolait l'Égypte, court-circuitait la possibilité d'une conférence internationale, et enfin négligeait l'ONU, absente des pourparlers — ne s'est pas davantage soucié de voir appliquer le « volet palestinien », même si celui-ci se limitait à une autonomie de façade.

Aussi, évoquer le droit international au Moyen-Orient, en ignorant que depuis trois générations les enfants du ghetto de Gaza naissent sans identité sur la terre de leurs grands-parents, fait-il l'effet d'une provocation pour tous ceux qui vivent le drame ou l'ensemble de ceux qui n'ont pas oublié le calvaire de ces quarante-trois ans. La mémoire a des vertus universelles, tout comme le droit.

- Au-delà de cette logique issue des séismes du siècle écoulé, une autre émerge à l'occasion de ce conflit qui signale les ruptures à l'œuvre. Il ne s'agit bien évidemment pas de celle, multipolaire, ouverte aux libertés démocratiques et aux droits de l'homme, à laquelle d'aucuns s'attendaient avec la fin salutaire de la stérile bipolarité du monde. Il est ici question de la logique symbolisée par la détermination américaine dans le déroulement de cette crise qui révèle en fait la dimension unipolaire du « nouvel ordre international ».

Dès à présent, les évidences s'imposent qui confèrent à la guerre des libertés dont la négociation a été privée : tandis que les diplomates n'ont disposé ni de temps, ni d'espace pour se mouvoir et déboucher sur une issue acceptable, les

militaires disposent pour leur part de toute latitude pour détruire l'Irak tant que cela est jugé nécessaire... à la libération du Koweït ! Une fois le vocabulaire piégé par une sémantique diabolique qui pervertit le sens des mots et donc la perception des réalités, le triomphe de la technologie — fût-elle de mort — est célébré. Avec le concours militant des réseaux de propagande câblée, prompts à ignorer « les dommages collatéraux » pour faire vivre en direct la lutte du « Bien » contre le « Mal ».

Piètre métaphysique qui rend compte de la faillite de l'intelligence et dévoile dans le même temps les limites de nos démocraties. Le débat sur les causes, l'argumentation sur les dérives, sont tour à tour condamnés jusque dans les enceintes institutionnelles. Quiconque ne s'y range est privé de parole par une discipline partisane. A plus forte raison ceux qui n'ont que les manifestations de rue pour manifester leur opinion. Les voilà, voués à être dénigrés, désignés comme boucs émissaires. Les voilà condamnés à se taire puisque l'expression est confisquée au bénéfice des militaires ou de la cohorte des va-t-en guerre. Aucun des pays engagés dans la coalition — de la France à la Syrie, de la Grande-Bretagne à l'Égypte... — n'échappe à cet affligeant spectacle.

Quant aux Nations unies qui, jusque-là, pouvaient préserver un espace de dialogue et décider d'un cessez-le-feu, les voilà piégées jusqu'à devoir légitimer une guerre qui les utilise pour mieux les ignorer. La menace les atteint : comment l'ONU pourra-t-elle, désormais, préserver la paix ?

Technologie, démocratie, droits de l'homme... toutes ces valeurs dont une civilisation s'est revendiquée se voient foulées par une guerre sans foi ni loi. Cette dimension totale n'est-elle pas la caractéristique fondamentale du monde unipolaire que le conflit du Golfe annonce ?

18 février 1991

Marie-Christine AULAS
Membre du Parlement européen